Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 16h48
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_071-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_071
AGRICULTURE ET TERRITOIRES - Approbation du programme alimentaire territorial

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 16h48
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_071-DE
Affiché le 19/10/2026 - Certifié exécutoire le 19/10/2026

*Un PAT a pour objectif de **fédérer les différents acteurs** d'un territoire autour de l'alimentation, en intégrant les dimensions **sociales, économiques, environnementales et de santé**.*
Le PAT Sud 54** résulte d'une démarche initiée en 2016 par le CD 54 avec ses partenaires : Métropole du Grand Nancy, Multipôle Sud Lorraine, Pays Terres de Lorraine, PETR Val de Lorraine, PETR du Lunévillois, PNR de Lorraine et Chambre d'agriculture 54. Il est mis en œuvre sur les territoires des **3 pays et la métropole.
*Le PAT se traduit par **des projets structurants à l'échelle du département** (ex : centrale d'achats de produits alimentaires pour la restauration collective, plateforme numérique de sourcing produits…) ; mais aussi des **outils opérationnels pour les acteurs des territoires** (ex : cartographie du foncier public pour des installations agricoles, formations en restauration collective : saisonnalité des produits, lutte contre le gaspillage alimentaire…)*
*Afin de consolider les actions engagées, les valoriser et définir les perspectives et priorités pour l'avenir, le PAT Sud 54 doit engager, dès à présent, dans une procédure de **renouvellement de sa labellisation pour la période 2027-2031**.*

Le partenariat avec le Pays du Lunévillois
Pour ce renouvellement, chaque partenaire est amené à se positionner sur les actions qu'ils souhaitent engager durant cette nouvelle programmation. Le Pays du Lunévillois propose de s'y inscrire selon les 2 principes suivants :

- *Se positionner en **appui et afin de promouvoir les actions** déjà initiées dans le PAT*
- ***Développer des actions concrètes sur le territoire** du PETR en lien avec les études et programmes déjà engagés (COT, Plan Herbe, CLS…)*

Le positionnement proposé et validé par la Commission Agriculture et Alimentation du PETR du 24 août et le Bureau du PETR le 1er septembre, est résumé dans le tableau ci-dessous :

Principales actions	Porteur	Contributeur
Favoriser le développement de filières sur le territoire	X (si opportunité)	X
Foncier agricole : Diffuser et promouvoir les actions		X
Journée restauration collective et plan restauration collective	X	
Restauration collective : Diffuser et promouvoir les actions du PAT		X
Promotion des producteurs sur le territoire multi-cibles	X	
Développement et déploiement d'OFALIM, outil de sourcing produits et producteurs	X	X
Alimentation saine et locale pour tous (CLS) : éducation à l'alimentation auprès des jeunes enfants et séniors	X	
Alimentation saine et locale pour tous (CLS) : « mieux manger pour tous » auprès d'un public en situation de précarité		X

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:
- Autoriser le Président à engager le PETR en tant que partenaire de la programmation du PAT Sud 54 2027-2031
- Valider les orientations de travail à l'échelle du Pays du Lunévillois proposées dans le cadre du PATSud54
- Autoriser le Président à engager toutes actions pertinentes techniquement et financièrement concourant à l'atteinte des objectifs fixés
- Autoriser le Président à solliciter des demandes de subventions ou répondre à des appels projets concourant à l'atteinte des objectifs fixés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

PETR Pays du Lunévillois